
Discours des citoyens Lemoine et Gossart, administrateurs du district de Valenciennes, qui rendent aux pères de la patrie leurs actions de grâce pour les avoir sauvé d'une mort certaine, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours des citoyens Lemoine et Gossart, administrateurs du district de Valenciennes, qui rendent aux pères de la patrie leurs actions de grâce pour les avoir sauvé d'une mort certaine, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 177;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23696_t1_0177_0000_3

Fichier pdf généré le 21/07/2021

tition au représentant du peuple sur les lieux, pour y statuer, s'il y a lieu (1).

37

Lemoine et Gossart, administrateurs du district de Valenciennes, se présentent à la barre. Victimes de la fureur des traîtres, ils ont éprouvé 11 mois de captivité, de douleurs et de souffrances. Le bombardement de leur ville ne put ébranler leur fidélité; indignement livrés à l'ennemi, les tourmens, l'appareil des supplices, la mort elle-même, n'ont pas atténué leur fermeté; leurs soupirs étoient pour la prospérité de la république. Ils ne se plaignent pas des maux qu'ils ont soufferts; ils ne réclament ni secours ni indemnité; ce sont des actions de grâces qu'ils viennent rendre aux pères de la patrie: c'est à eux qu'ils doivent la conservation de leurs jours; c'est le décret du 22 sept. dernier, qui met en arrestation les filles de Pourtalès, ex-maire de Valenciennes, qui les a arrachés d'une mort certaine; c'est cet acte de vigueur qui a fait trembler et pâlir les émigrés et les lâches royalistes qui les opprimoient. Ils ont brisé leurs fers pour se réfugier sur la terre sacrée de la liberté; leurs premiers soins sont de faire éclater les sentimens de joie, de sensibilité, de reconnaissance, qu'ils transmettront à leurs enfans (2).

L'ORATEUR :

Représentans du peuple français,

Vous voyez devant vous 2 administrateurs du district de Valenciennes, victimes de la tyrannie des ennemis de la France: mais surtout de la fureur des traîtres, des émigrés et des lâches royalistes de cette commune.

Nous nous trouvons rendus à notre patrie et à la Liberté après 11 mois de captivité, de douleurs et de souffrances.

Les horreurs d'un bombardement de 43 jours et 43 nuits le plus long et le plus cruel que l'on ait éprouvé n'ont jamais pu nous faire manquer de fidélité à nos devoirs et au serment que nous avons fait de défendre la République et de mourir pour elle.

Livrés ensuite aux satellites du tyran de l'autriche par la trahison et la noirceur des contre révolutionnaires qui ont vendu et livré la place de Valenciennes, et qui par là ont deshonoré les courageux efforts et la résistance opiniâtre d'une portion des citoyens de cette Commune. On a employé en vain contre nous les persécutions les plus inouïes. Ni les tourmens, ni les menaces de la mort, ni l'appareil des supplices, ni la longueur de notre captivité, rien enfin n'a pu ébranler notre constance, notre fermeté et nous trouvons toujours un grand motif de consolation dans nos vœux et nos desirs ardens pour le Bonheur et la prospérité de la République. Nous lui avons consacré notre existence, nous aimons

toujours nos sermens et nous étions décidés à les sceller de notre sang.

Citoyens Législateurs, nous sommes toujours dignes de la Patrie puisque nous avons prouvé que nous étions prest de mourir pour elle. Mais ce ne sont pas des plaintes sur nos maux que nous venons déposer dans votre sein, ni des secours que nous venons vous demander pour réparer une partie de nos pertes. Ce sont des actions de grâces que nous venons rendre aux Pères de la Patrie. Ce sont des expressions de notre joye et de nos sentimens que nous venons manifester dans ce temple auguste, dans cette enceinte sacrée de la Liberté.

Représentans du Peuple, si nous existons encore c'est à vous, c'est à la Convention Nationale que nous le devons, et que nos femmes et nos enfans doivent aussi la conservation des jours de leurs maris et de leur peres. Vous avez daigné ordonner par un décret du 22 7bre dernier (vieux stile) que les filles de Pourtalès, ex maire de Valenciennes qui se trouvaient à St Quentin seroient mises en état d'arrestation et tenues pour otages de notre sureté; c'est ce décret salutaire et bienfaisant pour nous, qui nous a arraché aux horreurs d'une mort certaine. Cet acte de rigueur a fait trembler et palir les émigrés, les aristocrates et les lâches royalistes qui nous opprimoient; et du fond de notre cachot nous avons aperçu toute l'étendue du pouvoir de la Représentation Nationale et de la terreur qu'elle inspiroit à ses ennemis.

Législateurs, c'est surtout depuis l'époque de ce décret qu'il nous eut été doux de mourir et de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour notre Patrie.

Nous ne pourrons jamais vous retracer les sentimens de joye, de sensibilité et de Reconnaissance que votre Bienveillance a fait naître dans nos cœurs. Ces sentimens ne s'affaceront jamais et nous les transmettrons à nos enfans qui comme nous benirons toujours nos souffrances puisqu'elles nous ont attiré les regards des Pères de la Patrie.

Les grands succès des armées de la République n'ont point été ignorés à Valenciennes, dans cette commune theatre de tant de maux et de trahison, ils ont porté la terreur dans l'ame corrompue des ennemis de la Patrie, et tandis qu'ils cherchoient les moyens de se préparer par la fuite au supplice inévitable qui les attend tous, nous avons trouvé l'occasion de briser nos fers et de venir nous réfugier sur la terre sacrée de la Liberté.

Encore quelques jours le lieu de nos souffrances sera purifié par les soldats de la Liberté et la République sera vengée.

Nos premiers pas sont dirigés vers vous, Citoyens Législateurs. En agréant nos hommages et notre reconnaissance, daignés aussi recevoir le serment que nous réitérons entre vos mains de demeurer constamment attachés à la République une et indivisible et de vivre libres ou mourir (1).

[Vifs applaudissemens]

Les deux administrateurs présents à la barre, sont admis aux honneurs de la séance (2).

[Cochon (*sic pour* Colombel ?) et Briez, représentans du peuple à Valenciennes lors du siège, rendent

(1) P.V., XLI, 267.

(2) P.V., XLI, 267. Bⁱⁿ, 27 mess.

(1) C 309, pl. 1201, p. 8, signé LE MOINE, GOSSART.

(2) Mon., XXI, 225.